

L'ordination d'hommes mariés s'impose dans les débats

synode pour l'Amazonie

— Pour répondre aux besoins de communautés très éloignées et privées de l'eucharistie régulière, de nombreux évêques amazoniens demandent la possibilité d'ordonner des *virī probati*.

— Deux tiers d'entre eux seraient favorables à cette idée.

Rome (Italie)
De notre envoyé spécial permanent

« Tout en affirmant que le célibat est un don pour l'Église, je demande humblement que, ad experimentum, dans notre forêt, où les distances sont énormes et le clergé très dispersé, soient ordonnés prêtres des hommes mariés qui remplissent les conditions que saint Paul demande aux pasteurs dans la Première Épître à Timothée. »

Ces mots, lancés par un évêque d'Amazonie au cours d'une des premières congrégations générales dans l'aula synodale, résument l'une des principales demandes des évêques amazoniens lors de ce Synode : l'ordination de *virī probati* (lire ci-contre) pour faire face aux besoins des communautés les plus isolées qui, faute de prêtres disponibles, ne peuvent accéder régulièrement à l'eucharistie. « Je n'attends pas que ce Synode change la loi du célibat ecclésiastique, mais j'attends qu'il prenne en compte que cette loi, comme toute loi humaine, ne peut recouvrir toutes les situations concrètes », a avancé un autre évêque.

« La question est de savoir comment rendre accessibles les sacrements. »

« Nous ne sommes pas contre le célibat, mais la question est de savoir comment rendre accessibles les sacrements », développe Mgr Erwin Kraeutler, prélat émérite de Xingu (Brésil). Celui qui avait évoqué le sujet avec le pape, dès 2017, rappelle que « beaucoup de communautés sont aujourd'hui exclues du cœur de la foi catholique » : « Certaines ne reçoivent la visite d'un prêtre que deux ou trois fois l'an, parfois moins : face à cela



L'ordination d'hommes mariés est l'une des principales demandes des évêques amazoniens lors du Synode pour l'Amazonie. Andreas Solaro/AFP

il n'y a pas, aujourd'hui, d'autre possibilité que l'ordination de *virī probati*. »

Pour l'évêque autrichien de 80 ans, dont plus de cinquante dans la forêt amazonienne, « on a fini par placer le célibat au-dessus de l'Eucharistie ». « Mais ce n'est pas l'Évangile : le Christ a dit "Faites cela en mémoire de moi", pas "Faites cela en mémoire de moi quand vous le pourrez !" » Selon lui, environ les deux tiers des évêques amazoniens soutiendraient la proposition. Ils seraient suivis par une bonne partie des autres participants, même si des voix discordantes peuvent se faire entendre.

Un responsable de la Curie a sévèrement mis en garde contre toute atteinte au célibat. D'autres participants ont souligné que cette demande, toute légitime qu'elle soit, « ne peut conditionner une révision substantielle de la nature du sacerdoce et de son rapport avec le célibat ». Mais ces arguments convainquent peu. « D'autant plus qu'ils viennent d'un milieu romain où l'on a accès quotidiennement à l'eucharistie », glisse un évêque.

Plutôt que d'enfoncer un coin dans la règle du célibat des prêtres, certains soulignent aussi la nécessité d'améliorer la formation dans les séminaires, pour que celle-ci soit moins européen-centrée et prenne mieux en compte la culture indigène. Un évêque a ainsi insisté sur la nécessité de mieux expliquer le célibat à des

le mot

« Viri probati »

Le terme latin « *virī probati* » vient de l'Épître de Clément aux Corinthiens (fin I^{er} siècle) qui rapporte que les Apôtres, en vue de leur succession, instituèrent les premiers évêques et « posèrent la règle qu'à leur mort d'autres hommes éprouvés succéderaient à leurs fonctions ». Le terme a été repris pour désigner des hommes d'âge mûr ayant « fait leurs preuves » dans la foi, éventuellement mariés, et qui pour-

raient être ordonnés prêtres. Dans la Première Épître à Timothée (3, 1-7), saint Paul donne les critères du « responsable de communauté » (qui deviendra le prêtre) : « Irréprochable, époux d'une seule femme, un homme sobre, raisonnable, équilibré, accueillant, capable d'enseigner, ni buveur ni brutal mais bienveillant, ni querelleur ni cupide, (qui) dirige bien les gens de sa propre maison, (...) obtienne de ses enfants l'obéissance et se fasse respecter, (...) que les gens du dehors portent sur lui un bon témoignage, pour qu'il échappe au mépris des hommes et au piège du diable. »

Indiens pour qui il s'agit d'une blessure dans leur sexualité. « Plus largement, des vocations sacerdotales peuvent être abandonnées parce que la formation ne tient pas suffisamment compte de la culture indigène », a reconnu Paolo Ruffini, préfet du dicastère pour la communication et porte-parole du Synode.

À l'inverse, d'autres mettent en garde contre le fait que l'ordination sacerdotale de *virī probati* ne ferait que renforcer le cléricalisme. Quitte à se faire « nettement plus audacieux en proposant, par exemple, de revoir les formes de l'eucharistie et d'organiser des célébrations différentes », relève un témoin des débats. Beaucoup replacent aussi la question dans celle, plus large, de la diversité des ministères dans l'Église. « Il y a un véritable appel à la créativité de ministères plus adaptés aux peuples amazoniens », reconnaît le père Giacomo Costa, secrétaire de la commission pour l'information du Synode. Des ministères laïcs qui seraient évidemment ouverts aux hommes comme aux femmes. « Ce n'est pas une question de revendication, il s'agit de reconnaître ce qui existe déjà », développe le jésuite italien. Dans cette optique, certains vont même beaucoup plus loin, comme Mgr Kraeutler qui remet dans le débat la question de l'ordination diaconale des femmes.

Nicolas Senèze